

# REGISTRE DE LA MEMOIRE DU MONDE

## Archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, 1914-1923

Réf 2006-15

### PARTIE A - INFORMATIONS ESSENTIELLES

#### 1. RESUME

Août 14. Le monde entre en guerre et durant 52 mois, brutalité, violence et souffrances indicibles déchirent l'humanité.

Au *Coeur de l'Europe*, c'est ainsi du moins que Stefan Zweig le représente, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) entre aussi en guerre. Avec une ambition démesurée pour cette petite institution qui compte une dizaine de membres, mais dispose d'un réseau mondial mis en place depuis 50 ans : alléger la souffrance - mort, deuil, emprisonnement, déportation, séparation, destruction de l'environnement socio-économique, misère, faim et froid - infligée au cercle infini des victimes de la guerre - survivants mutilés, prisonniers de guerre, civils déportés, familles endeuillées, réfugiés, otages et victimes de représailles.

Les archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG), organe créé par le CICR aux premiers jours du conflit, témoignent de l'ampleur que prit alors la souffrance des victimes de la guerre à l'échelle mondiale. Sept millions de militaires furent faits prisonniers, les civils présents sur le sol ennemi furent massivement internés et des millions de civils subirent l'occupation militaire de l'ennemi ou fuirent les zones de combat et les territoires occupés.

L'AIPG se donna pour tâche de rétablir les liens entre les personnes séparées par la guerre et accomplit une action pionnière de protection des civils. Ses archives éclairent les efforts accomplis pour humaniser les conditions générales de captivité et permettent aussi de suivre individuellement le sort dramatique de deux millions de victimes originaires de tous les continents. La base de données qu'elle créa est considérable pour son époque et inspirera les méthodes de travail du CICR, de la Deuxième Guerre mondiale au Rwanda, en passant par l'Algérie.

La richesse des archives de l'AIPG ouvre des perspectives nouvelles pour l'étude des relations internationales sous l'angle de l'action humanitaire. Les données individuelles sont, quant à elles, une source précieuse pour les recherches en histoire familiale et généalogie, en sociologie de la captivité et sur le vécu des prisonniers.

Ces archives sont en partie exposées au MICR et leur volume en fait un objet muséographique impressionnant, emblématique de l'événement fondateur du monde contemporain.

#### 2. INFORMATIONS SUR L'AUTEUR DE LA PROPOSITION

##### 2.1. Nom (personne physique ou morale)

Comité international de la Croix-Rouge (CICR), conjointement avec le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge (MICR), Genève.

##### 2.2. Relation avec l'élément considéré du patrimoine documentaire

Le CICR est propriétaire du fonds, qui relève de la Division des Archives.

Le MICR est dépositaire d'une partie du fonds présenté dans son exposition permanente

##### 2.3. Personne(s) à contacter

- Martin Morger
- Roger Mayou

## **2.4. Coordonnées complètes de la/des personne (s) à contacter (adresse, téléphone, fax, adresse électronique)**

Martin Morger  
Chef du service de la Conservation de la Division des Archives du CICR  
Comite international de la Croix-Rouge 19, avenue de la Paix  
1202 Genève  
Téléphone: 0041 (0)2273025 86  
E-mail: [mmorger.gva@icrc.org](mailto:mmorger.gva@icrc.org)

Roger Mayou  
Directeur du MICR  
Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge 17, avenue de la Paix  
1202 Genève  
Téléphone: 0041 (0)2274895 11  
E-mail: [mavou@micr.org](mailto:mavou@micr.org)

## **3. IDENTITE ET DESCRIPTION DE L'ELEMENT DU PATRIMOINE DOCUMENTAIRE**

### **3.1. Nom et identification de l'élément**

ACICR, C GI, Archives de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, 1914-1923,400 mètres linéaires.

### **3.2. Description**

#### 3.2.1. Description

##### 3.2.1.1 Contexte

Le 21 août 1914, trois semaines après le déclenchement de la guerre, le CICR, fondé en 1863, décide de créer à Genève l'Agence internationale des prisonniers de guerre (AIPG).

Le droit international humanitaire (Conventions de Genève de 1864 et 1906, Conventions de La Haye de 1899 et 1907) n'assigne pas encore de rôle au CICR dans la protection des prisonniers. Mais tout au long du conflit, l'AIPG prend des initiatives au-delà des dispositions conventionnelles existantes en faveur des prisonniers de guerre (militaires), du personnel sanitaire prisonnier et de différentes catégories de victimes civiles (civils internes, civils réfugiés, civils vivant sous occupation militaire de l'ennemi). La Guerre de 1418 est en effet la première à méconnaître la distinction entre non-combattants et combattants et voit naître la figure du réfugié civil.

L'AIPG agit d'une part sur le plan diplomatique auprès des belligérants en leur offrant son interprétation du droit existant et en négociant la conclusion d'accords intergouvernementaux afin d'améliorer et d'humaniser le traitement de ces différentes catégories de victimes de la guerre. D'autre part, elle oeuvre sur un plan individuel pour rétablir les liens entre les personnes séparées par la guerre, notamment entre les prisonniers ou les réfugiés civils et leurs familles.

Elle a, à l'époque, un rôle précurseur en constituant un pont entre les ministères de la Guerre des pays ennemis, entre les Croix-Rouge nationales, entre les prisonniers, les réfugiés civils et leurs familles. Les archives de l'AIPG sont aujourd'hui le témoin de cette activité déployée pour la protection humanitaire de ces différentes catégories de victimes de la Grande Guerre.

##### 3.2.1.2. Description du fonds

Le fonds de l'AIPG (C GI) comprend deux ensembles d'archives d'un total de 400 mètres linéaires. Le premier est constitué des archives générales liées aux négociations menées par l'AIPG et provenant de ses organes de direction: direction de l'Agence, direction du service civil et sanitaire, direction du service des armées des puissances centrales. Elles sont conservées par la Division des Archives du CICR. Le second

ensemble est quant à lui constitué de données individuelles résultant des activités de rétablissement des liens entre les prisonniers et leurs familles; il est exposé au MICR.

Archives générales:

La série C G 1 A contient les archives de la direction de l'Agence, qui résultent des Négociations visant à améliorer les conditions générales de captivité : traitement des prisonniers, notification de leur lieu de captivité, internement en pays neutre et rapatriement des prisonniers « Grands malades » et « Grands blessés ». Il s'agit essentiellement de correspondances avec les autorités nationales des belligérants et avec d'autres organismes humanitaires, de notes, de rapports de visite de camps de prisonniers, de coupures de presse.

La série C G 1 B contient les archives de la direction du service civil et sanitaire. Ces archives concernent d'une part les négociations diplomatiques visant à rapatrier le personnel sanitaire capturé en application de la convention de Genève et, d'autre part, celles destinées à améliorer la protection et le traitement des civils internes en pays ennemi ou vivant sous occupation militaire (possibilité de correspondre avec sa patrie, de recevoir des secours, rapatriement des civils non mobilisables).

La série C G 1 C contient les archives de la direction du service des armées des Puissances centrales. Il s'agit à la fois de dossiers généraux sur les conditions de captivité des prisonniers centraux et de dossiers individuels nominatifs fondés sur des demandes de renseignements ou d'intervention en faveur de prisonniers de guerre allemands et austro-hongrois. Ces dossiers individuels comprennent notamment des originaux de lettres adressées par des familles de prisonniers à l'Agence.

Les séries C G 1 A C G 1 C se présentent sous forme de liasses et constituent un ensemble de 20 mètres linéaires.

Archives résultant des activités de rétablissement des liens entre les personnes séparées par la guerre :

Il s'agit de données individuelles : d'une part 400 000 pages de listes nominatives de prisonniers envoyées par les belligérants au cours du conflit, d'autre part des fichiers d'index des noms de prisonniers constitués par l'AIPG à partir de ces listes. Ces fichiers comportent deux types de fiches nominatives: des fiches d'index qui renvoient aux listes et des fiches qui contiennent le résumé des enquêtes ouvertes par l'AIPG. En effet, cette dernière, à la demande de familles restées sans nouvelles d'un mari, d'un fils ou d'un frère, enquêtait pour déterminer s'il avait été fait prisonnier ou était mort sur le champ de bataille. Ces fichiers comprennent un total de 7 millions de fiches recensant 2 millions d'identités (cf. les reproductions de listes et de fiches dans le dossier photographique en annexe 1).

Les séries C G 1 D à C G 1 G contiennent les listes et les fichiers de militaires des armées des Puissances centrales, des militaires des armées de l'Entente, des civils internes ou réfugiés (cf. l'inventaire en annexe 2).

Elles constituent un ensemble de 380 mètres linéaires et sont exposées au MICR.

### 3.2.1.3. Inventaire

L'annexe 2 présente un inventaire sommaire du sous fonds C G 1 (au niveau des sous séries). Un inventaire plus détaillé, article par article, conforme à la norme ISAD(G) du Conseil International des Archives, est en cours d'élaboration.

### 3.2.2. Histoire de la conservation des archives de l'AIPG

L'AIPG a été liquidé le 31 décembre 1919. Ses archives sont toujours restées la propriété du CICR qui les a continuellement exploitées pour établir des attestations de captivité à la demande d'anciens prisonniers et de leurs ayants droit.

Depuis 1988, les listes et les fichiers de prisonniers sont déposés au MICR ou ils sont présentés dans le cadre de l'exposition permanente. Ainsi, plusieurs dizaines de milliers de visiteurs, 120 000 en 2005, perçoivent chaque année l'ampleur du phénomène de la captivité durant la Première Guerre mondiale et l'importance du travail de l'Agence. D'après une enquête réalisée auprès des visiteurs (*Etude du profil et des appréciations des visiteurs du MICR*, Haute Ecole de Gestion de Genève, 2004), les archives de l'AIPG sont l'objet le plus marquant de leur visite au musée. Leur volume impressionnant et leur mise en valeur muséographique leur confèrent effectivement un aspect monumental et spectaculaire (cf. le DVD de présentation du MICR et le catalogue du MICR en annexes 3 et 4).

### **3.2.3. Analyse de l'état physique**

Une analyse de l'état de conservation matérielle des archives de l'AIPG a été réalisée en 2000 sous la direction d'Andrea Giovannini, conservateur restaurateur SCR (Association suisse de conservation et restauration). Son rapport souligne l'état préoccupant de certaines parties du fonds, fortement endommagées. Pour y répondre, la Division des Archives du CICR a élaboré un projet de sécurisation de ce fonds, comprenant notamment l'amélioration immédiate des conditions climatiques et le reconditionnement des documents. Ce projet, en cours de réalisation, a pour objectifs la conservation préventive et définitive du fonds ainsi que sa large communication publique grâce à la numérisation (cf. plan de gestion, en annexe 5).

### **3.2.4. Documentation visuelle**

Un dossier photographique, un DVD de présentation du MICR et le catalogue du Musée sont joints en annexes 1, 3 et 4.

### **3.2.5. Bibliographie**

Becker Annette, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre 1914-1918. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris (Noesis), 1998.

Clouzot Etienne (dir.), *L'Agence internationale des prisonniers de guerre: Genève, 1914-1918*, Secheron-Genève (SADAG), 1919.

Stibbe Matthew, « The Internment of Civilians by Belligerent States during the First World War and the Response of the International Committee of the Red Cross », in *Journal of Contemporary History*, n° 41, 2006, p. 5-19.

Hinz Uta, *Gefangen im Grossen Krieg, Kriegsgefangenschaft in Deutschland, 1914-1921*, Essen (Klartext Verlag), 2006.

### **3.2.6. Noms, qualifications et coordonnées des experts**

Bernard Delpal

Professeur d'histoire contemporaine (Université Lyon III), chercheur au CNRS, enseignant à l'Université de Genève et à l'Université Laval de Québec, spécialiste de la captivité pendant les deux guerres mondiales.

Université Lyon III - RESEA

18, rue Chevreul

F - 69007 Lyon

E-mail: [b.delpal@free.fr](mailto:b.delpal@free.fr)

Tel. : +33 (0) 4 78 78 71 82

Robert Sullivan

Associate Director of Public Programs National Museum of Natural History Smithsonian Institution

P.O. Box 37012

MRC 106

Washington D.C. 20013-7012

USA

E-mail: [sullivan@si.edu](mailto:sullivan@si.edu)

Tel. : + 1 202 633 1203

Marie- Pascale Prévost - Bault

Conservateur en chef Historial de la Grande Guerre

Château de Péronne

BP 20063

F- 80 201 Péronne cedex 1

E-mail: [doc@historial.org](mailto:doc@historial.org)

Tel. : +33 (0)32283 14 18

#### **4. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE/EVALUATION PAR RAPPORT AUX CRITERES DE SELECTION**

##### **4.1. Authenticité**

L'authenticité de ces archives ne fait aucun doute : elles ont été produites par le CICR dans l'exercice de ses activités et sont toujours restées sa propriété. Sur la base des listes de prisonniers, le CICR établit à la demande des anciens prisonniers ou de leurs ayants droit des attestations de captivité dont la valeur juridique est reconnue par les Etats.

##### **4.2. Intérêt universel et le caractère unique et irremplaçable**

Universalité :

La Grande Guerre, par l'étendue du théâtre des opérations (Europe, Moyen-Orient, Extrême-Orient, Afrique), par le nombre de belligérants (44 Etats et leurs colonies en 1918), par la mobilisation des colonies et par l'implication dans l'effort de guerre, au-delà des combattants, de toute la population civile, a eu un poids immense sur le monde et son histoire. Au total, 65 millions d'hommes servirent sous les drapeaux, neuf millions d'entre eux moururent au combat et sept millions furent faits prisonniers.

Les archives de l'AIPG reflètent ce caractère mondial de la guerre de 14-18. L'AIPG négocia en effet avec tous les belligérants, notamment pour la protection des civils ennemis présents sur leur territoire. Les délégués du CICR visitèrent les camps de prisonniers non seulement en Europe mais aussi en Afrique et en Asie. Les données nominatives concernent deux millions de prisonniers provenant du monde entier : les archives de l'AI comptent 14 fichiers nationaux (franco belge, britannique, italien, grec, américain, brésilien, portugais, serbe, roumain, russe, allemand, bulgare, turc, austro-hongrois). Dans ces fichiers se trouvent aussi des renseignements sur les militaires issus des colonies d'outre-mer (Sénégalais, Indiens, etc.) et des provinces européennes des Empires allemand, austro-hongrois et russe (Tchèques, Polonais, etc.).

Ces données individuelles concernent des prisonniers de toutes conditions sociales et de tout statut - militaires, membres du personnel sanitaire, civils-, illustres comme le capitaine Charles de Gaulle tombé en mains allemandes à Verdun en 1916, ou inconnus.

Le CICR ne cesse d'affirmer l'idéal universel de l'activité humanitaire. Il proclame sa neutralité car « le camp de l'humanité n'a pas de patrie » (Annette Becker). Et en temps de guerre, quand la souffrance, physique comme morale, devient universelle, la charité le devient aussi : elle tente d'alléger les souffrances de toutes les victimes, plus seulement celles des pauvres.

Le CICR ne cessa d'affirmer sa neutralité et l'idéal universel de l'activité humanitaire : « le camp de l'humanité n'a pas de patrie » (Annette Becker) et en temps de guerre, la charité ne se limite plus aux pauvres, elle devient universelle.

*Unicité et aspect irremplaçable :*

Au cours du conflit, seule l'AIPG a archivé des données nominatives concernant autant de prisonniers, ressortissant d'autant de pays belligérants. Ces données lui étaient envoyées par les ministères de la Guerre des belligérants, directement ou via les Croix-Rouge nationales.

Les données individuelles sur les prisonniers collectées par l'AIPG sont restées depuis la fin de la Première Guerre mondiale des documents vivants: elles ont permis d'établir des attestations de captivité à la demande des anciens prisonniers et elles sont encore aujourd'hui l'objet de recherches de la part des descendants des innombrables familles qui ont été séparées et bouleversées par la Première Guerre mondiale. Elles constituent une base de données individuelle d'une ampleur exceptionnelle dans l'histoire humaine.

#### 4.3. Critères (a) de l'époque, (b) du lieu, (c) des personnes, (d) du sujet et du thème, (e) de la forme et du style

Epoque :

La Grande Guerre fut perçue par les contemporains comme un événement sans précédent dans l'histoire et, croyait-on, sans équivalent possible dans l'avenir. Depuis les années 1990, l'historiographie souligne tout particulièrement son poids sur les guerres ultérieures et l'histoire récente. La guerre de 14-18, première guerre totale, marque en effet l'avènement d'une violence radicale, jamais atteinte jusqu'alors, d'une brutalité nouvelle touchant des millions de personnes. Elle est considérée comme l'événement matriciel, la secousse fondatrice du XX<sup>e</sup> siècle.

Les archives de l'AIPG sont des témoignages de cette guerre, des témoignages « vrais ». Elles reflètent l'horreur du conflit et révèlent l'histoire individuelle et le vécu de millions de prisonniers. L'écrivain Stefan Zweig, lors d'une visite à l'Agence en 1917, soulignait : « *Il y a dans ces documents plus de tragique, plus de malheur et plus de grandeur qu'on n'en trouvera*

*jamais dans aucune des (Oeuvres des états-majors généraux. Il y a ici la matière d'une grande*

*Épopée de l'humanité (...)* Ce n'est qu'en nous efforçant de ne pas « oublier », pas même un instant, pas même une seconde, que nous rendons justice à nous-mêmes et à l'univers <sup>1</sup>.

Lieu :

Genève, siège de l'AIPG, devint le point de convergence de millions de courriers et colis provenant de toute l'Europe, voire d'autres parties du monde, et un point de passage lors des rapatriements de prisonniers allemands et français en cours d'hostilités.

Mais l'importance du fonds est universelle du fait du nombre des pays concernés par ces archives : les délégués du CICR visitèrent les camps de prisonniers non seulement en Europe mais aussi en Afrique et en Asie, l'AIPG négocia avec tous les belligérants et les prisonniers recensés dans les listes proviennent du monde entier.

Personnes :

Ces archives recensent deux millions d'identités de toutes nationalités, de tous âges, de toutes conditions sociales et témoignent de la multiplicité de leurs souffrances et de leurs situations personnelles. Il s'agit à la fois de militaires disparus au combat, de prisonniers de guerre, de personnel sanitaire capture, d'internes civils, de réfugiés civils, de populations vivant sous l'occupation militaire de l'ennemi.

A Genève, l'AIPG comptait 500 collaborateurs en 1918 et 1200 collaborateurs au plus fort de la guerre.

Sujet et thème :

Dans ce chapitre sombre de l'histoire, où la captivité devient un phénomène de masse, l'action humanitaire de l'AIPG constitue une initiative novatrice. Par son œuvre véritablement pionnière, l'Agence s'est efforcée de suivre le destin des personnes recherchées et de réunir les familles. « *En un afflux invisible, les craintes, les soucis, les appels désespérés, les cris de terreur de millions de peuples (sic) viennent déferler ici chaque jour. En un reflux invisible s'écoule ici journallement, vers ces millions, l'espérance, la consolation, le conseil et l'information*<sup>2</sup> ».

Le fonds de l'AIPG constitue une mine documentaire extrêmement riche. Les archives provenant des négociations générales éclairent de nombreuses questions intéressantes : la violence combattante et la violence subie par les civils, la transformation de la figure de la victime et de celles du captif, l'univers des camps d'internement. Elles permettent également l'étude des relations internationales sous l'angle des acteurs de l'action humanitaire en apportant un regard nouveau sur l'histoire contemporaine. Les données individuelles sont quant à elles une source précieuse, par exemple pour les recherches en histoire familiale et en généalogie, en sociologie de la captivité ou sur le vécu de millions de prisonniers : cette multitude d'histoires personnelles éclaire la grande Histoire.

---

<sup>1</sup> *Le Coeur de l'Europe*, p. 19 et 24, Paris-Genève (Editions du Carmel), 1918

<sup>2</sup> *Le Coeur de l'Europe*, p. 5, Paris-Genève (Editions du Carmel), 1918.

Forme:

Dans le cadre du rétablissement des liens entre les personnes séparées par la guerre, l'AIPG a développé des techniques de gestion des renseignements individuels et mis en place un appareil administratif qui seront une référence dans tous les conflits ultérieurs. Son fichier, qui contient 7 millions de fiches, constitue une base de données considérable pour l'époque.

#### **4.4. Questions de rareté, d'intégrité, de menace et de gestion**

Rareté

Seule l'AIPG possède une base de données d'une telle ampleur sur les prisonniers de la Première Guerre mondiale et a archivé des données nominatives concernant autant de prisonniers, ressortissants d'autant de pays belligérants.

Intégrité

Les archives de l'AIPG sont constituées de 20 mètres linéaires d'archives générales (C G 1 A, B et C) et de 380 mètres linéaires de données individuelles sous formes de fiches et de listes (C G I D a G).

En 1980, une partie des fichiers, britannique, portugais, américain et fichier du bureau suisse des internes civils, fut détruite après avoir été microfilmée. Ces microfilms sont conservés.

La majorité des pièces de correspondance accumulées au cours des enquêtes ouvertes par l'AIPG à la demande des familles restées sans nouvelles d'un proche ont été détruites dès la fin de la Première Guerre mondiale. Les résultats de ces enquêtes étaient cependant reportés sur des fiches qui étaient insérées dans les fichiers de prisonniers et qui sont conservées.

Enfin, certaines parties des archives présentent des dommages physiques importants. Un projet de sécurisation du fonds a été mis en place (cf. plan de gestion, en annexe 5).

Menace:

La survie d'une partie du fonds est menacée. Des mesures sont prises pour assurer sa conservation à long terme.

Plan de gestion :

Il est présenté en annexe 5.

## **5. INFORMATION JURIDIQUE**

### **5.1. Propriétaire de l'élément du patrimoine documentaire**

Comité international de la Croix-Rouge Division des Archives  
19, avenue de la Paix  
CH - 1202 Genève  
[www.icrc.org](http://www.icrc.org)

### **5.2. Dépositaire de l'élément du patrimoine documentaire (nom et coordonnées complètes, si le dépositaire n'est pas le propriétaire)**

Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge  
17, avenue de la Paix  
CH - 1202 Genève  
[www.mlcr.org](http://www.mlcr.org)

Le CICR et le MICR sont liés, pour une partie du fonds d'archives de l'AIPG, par un contrat daté du 12 mars 1987. « Contrat de dépôt entre le Comité international de la Croix Rouge (déposant) et la Fondation pour le Musée international de la Croix Rouge (dépositaire) » - et son avenant n° 6 du 11 avril 1989.

### **5.3. Statut juridique**

#### *a) Régime de propriété*

Propriété du CICR

#### *b) Accessibilité*

En application du Règlement d'accès aux archives du CICR (29 avril 2004), le sous-fonds C G 1 est communicable au public.

Actuellement, en raison des contraintes liées à la conservation (les fiches ne sont pas fixées dans les fichiers par une tringle), les documents nominatifs exposés au MICR sont accessibles au public par l'intermédiaire des archivistes du CICR qui, sur demande écrite, effectuent les recherches et établissent des attestations de captivité. Un projet de numérisation et de mise en ligne des documents est prévu et les inventaires sont en cours d'établissement. Cela permettra une communication large et directe des documents au plus grand nombre, via Internet, sans restrictions et gratuitement.

#### *c) Droit d'auteur*

Le CICR est titulaire de tous les droits d'auteurs sur ces documents d'archives.

#### *d) Administration responsable*

La Division des Archives du CICR est responsable des séries C G 1 A, B et C.

Le contrat de dépôt stipule que le Musée international de la Croix-Rouge est responsable de la conservation matérielle et de la préservation contre le vol et les destructions par l'eau, le feu, la température, l'humidité, la lumière et les parasites de la partie du fonds dont il est dépositaire, soit les séries C G 1 D, E, F et G.

## **6. PLAN DE GESTION**

### **6.1 Existe-t-il un plan de gestion de l'élément du patrimoine documentaire?**

OUI. (Joint en annexe 5)

## **7. CONSULTATION**

### **7.1. Rendre compte de la consultation**

- a) du propriétaire du patrimoine;
- b) du dépositaire;
- c) de votre comité national ou régional de la Mémoire du monde au sujet de la proposition d'inscription :

Propriétaire : Comité international de la Croix-Rouge

Dépositaire d'une partie du fonds: Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, Genève

Experts consultés : cf. 3.2.6.



## **PARTIE B - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### **8. Evaluation des risques**

#### ***8.1. Préciser la nature et l' étendue des menaces auxquelles l'élément du patrimoine documentaire est exposé***

En l'état des connaissances actuelles, les conditions environnementales et matérielles présentent des risques maîtrisés pour la conservation pérenne des archives (cf. plan de gestion en annexe 5).

### **9. Evaluation de la conservation**

#### ***9.1. Donner des précisions sur les conditions de conservation de l'élément du patrimoine documentaire***

En 2000, la Division des Archives du CICR a confié l'analyse de l'état matériel du fonds à Andrea Giovannini, conservateur restaurateur SCR (Association suisse de conservation et restauration). Ce dernier a remis deux rapports, en juillet et septembre 2000, proposant des mesures pour améliorer les conditions de conservation. La Division des Archives du CICR les a immédiatement mises en oeuvre (cf. plan de gestion en annexe 5).

## **PARTIE C - SOUMISSION DE LA PROPOSITION**

La proposition d'inscription est soumise par :

Pour le MICR :

Roger MAYOU, Directeur : \_\_\_\_\_.

Pour les Archives du CICR :

Georges WILLEMIN, Directeur : \_\_\_\_\_

Genève, le 17 mars 2006

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Dossier photographique

Annexe 2 : Inventaire sommaire du sous- fonds C G 1

Annexe 3 : DVD du MICR

Annexe 4 : Catalogue du MICR : *International Red Cross and Red Crescent Museum*

Annexe 5 : Plan de gestion

Annexe 6 : Contributions des experts